

CONFÉRENCE DE L'ABC SUR LE DROIT CONSTITUTIONNEL ET LES DROITS DE LA PERSONNE AU CANADA

21 AVRIL 2017 | OTTAWA (ONTARIO)

Le contentieux constitutionnel – s'inscrire dans l'histoire

21 avril 2017

8 h 30 – 9 h

Inscription et petit-déjeuner

9 h – 9 h 5

Discours d'ouverture

Président de la conférence : Arthur M. Grant, associé, Grant Kovacs Norell (Vancouver)

9 h 5 – 10 h 30

Pratiques exemplaires pour le contentieux des droits constitutionnels

Cette séance portera sur les aspects pratiques de la participation à une affaire portant sur les droits constitutionnels devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel, y compris la Cour suprême du Canada (CSC). Les membres du groupe de discussion aborderont les thèmes suivants : la façon de choisir le dossier approprié pour une contestation de nature constitutionnelle, les questions procédurales et de preuve communes dans les affaires constitutionnelles, l'importance de la création de documents appropriés, les erreurs communes dans les affaires de contentieux portant sur les droits constitutionnels et la façon de les éviter, les succès des avocates et avocats plaidants spécialisés en droit constitutionnel. Cette séance offrira des conseils pratiques aux juristes plaidants et à ceux autorisés à faire une intervention, ainsi que des conseils pour monter un possible dossier fondé sur les droits constitutionnels en tenant compte du fait qu'il pourrait faire l'objet d'un pourvoi devant la CSC.

Animateur : **Allan Damer**, conseiller juridique, *Allan W Damer Professional Corporation* (Edmonton)

***Les thèmes et les conférenciers sont sujets à changements*



THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION

Conférenciers : **Ranjan Agarwal**, *associé, Bennett Jones LLP (Toronto)*
Raj Anand, *associé, WeirFoulds LLP (Toronto)*
Karen Horsman c.r., *conseillère juridique, ministère de la Justice de la C.-B., et professeure auxiliaire, Faculté de droit Peter A. Allard, Université de la Colombie-Britannique (Vancouver)*
Anne Turley, *avocate générale principale, Justice Canada (Ottawa)*

10 h 30 – 10 h 45 **Pause santé**

10 h 45 – 12 h 15 **Le contentieux des évolutions sociales fondé sur la Charte**

Cette séance portera sur la façon dont les tribunaux canadiens ont interprété les droits et les libertés expressément protégés par la *Charte* pour étendre sa protection à des domaines tels que la vie privée, les négociations collectives, les grèves, la sécurité personnelle dans le contexte professionnel et l'accès aux soins de santé. Les membres du groupe de discussion se pencheront sur les évolutions du tissu social canadien qui en résultent. Ils étudieront en outre les répercussions de récentes affaires dans le domaine constitutionnel, telles que *Carter et Bedford*, et la manière dont ces résultats ont été atteints.

Animateur : **Christian Whalen**, *conseiller juridique principal, Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, Province du Nouveau-Brunswick (Fredericton)*

Conférenciers : **Robert Frater, c.r.**, *premier avocat général, Justice Canada (Ottawa)*
Julius Grey, *Grey Casgrain s.e.n.c (Montréal)*
Nitya Iyer, c.r., *associée, Lovett Westmacott (Vancouver)*
Cheryl Milne, *directrice, Asper Centre for Constitutional Rights, Université de Toronto (Toronto)*

12 h 15 - 13 h 15 **Déjeuner et conférencière principale**

Ayant comparu à maintes reprises devant la Cour suprême du Canada alors qu'elle était avocate plaidante, l'honorable Suzanne Côté offrira le point de vue de la magistrature sur l'état actuel du contentieux en matière de droit constitutionnel et des droits de la personne au Canada.

Conférencière : **l'honorable juge Suzanne Côté**, *Cour suprême du Canada*



13 h 15 - 14 h 45

Droits collectifs : droits des peuples autochtones, droits linguistiques et droits à l'éducation reconnus par la Constitution du Canada

Cette séance portera sur le contentieux des droits collectifs. Contrairement à certains pays, le Canada a enchâssé dans sa constitution certains droits reconnus à des groupes ou à des collectivités. Les praticiens et praticiennes expliqueront les différences entre le contentieux constitutionnel des droits collectifs, tels que les droits des peuples autochtones, les droits linguistiques ou les droits à l'éducation, et celui des droits personnels. Ils étudieront en outre les incidences futures de ces affaires sur la structure constitutionnelle du Canada.

Animatrice : **Veronica L. Jackson**, *conseillère juridique principale, ministère de la Justice de la C.-B., et professeure, Faculté de droit de l'Université de Victoria (Victoria)*

Conférenciers : **Mark Power**, *associé, Juristes Power Law (Ottawa)*
Paul Yearwood, *conseiller juridique principal, ministère de la Justice (Victoria)*

14 h 45 – 15 h

Pause santé

15 h – 16 h 30

Au-delà de 2017 : l'avenir des droits constitutionnels au Canada

Dans quelle direction le contentieux des droits constitutionnels va-t-il mener le Canada à l'avenir? Nous avons déjà vu des avocats se fonder sur la *Charte* pour défendre un certain nombre d'évolutions sociales, qu'il s'agisse du mariage homosexuel ou de l'aide médicale à mourir. Quelles sont les forces du changement qui produiront le nouveau paradigme d'interprétation de demain? Alors que la génération du baby-boom prend de l'âge, que les changements climatiques deviennent de plus en plus menaçants, que l'Internet réduit virtuellement la taille de notre planète et que l'intelligence artificielle devient une réalité faisable, quels sont les domaines jusqu'ici inimaginables du contentieux des droits constitutionnels qui apparaîtront au fil des prochaines décennies? Certains des universitaires spécialistes du droit constitutionnel les plus créatifs au Canada se pencheront sur leur boule de cristal et planteront les germes du contentieux constitutionnel à venir.

***Les thèmes et les conférenciers sont sujets à changements*



THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION

Animatrice : **Patricia Paradis**, *directrice générale, Centre d'études constitutionnelles, Université de l'Alberta, Faculté de droit (Edmonton)*

Conférenciers : **Aimée Craft**, *professeure adjointe, Faculté de droit de l'Université du Manitoba (Winnipeg)*

Pierre Foucher, *professeur, Faculté de droit de l'Université d'Ottawa (Ottawa)*

Sarah Lugtig, *procureure de la Couronne, ministère de la Justice du Manitoba, et directrice de l'apprentissage expérimental, Faculté de droit de l'Université du Manitoba (Winnipeg)*

***Les thèmes et les conférenciers sont sujets à changements*



THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION